

## Situation

Le foyer de jour du CMS de Sion est une structure d'accueil sur la journée pour personnes âgées. Il bénéficie de spacieux locaux de 380m2 complètement rénovés. Situé au rez inférieur de l'EMS de Gravelone, il jouit d'une ouverture de plain-pied sur un grand parc arborisé, avec une vue imprenable sur la Ville de Sion et le Valais Central.

## Objectifs du foyer de jour

- contribuer au maintien d'une vie autonome à domicile,
- promouvoir l'autonomie et le mieux-être des utilisateurs,
- soutenir et décharger la famille et l'entourage,
- favoriser le maintien de l'intégration dans un réseau social,
- contribuer à la valorisation psychosociale des personnes âgées, dans un souci d'intégration.

## Concept d'accompagnement

Une équipe de professionnels constituée d'infirmières, d'animatrices et d'auxiliaires du domaine santé-social, assure une prise en charge globale des personnes fréquentant le foyer de jour. L'encadrement proposé vise à promouvoir le bien-être de la personne âgée en lui offrant un accueil et un cadre agréables, ainsi que des conditions idéales d'accompagnement et de sécurité.

Chaque jour, des activités d'animation variées sont organisées, dans le but de favoriser l'autonomie, le dialogue, la rencontre, la diminution de l'angoisse et la sécurisation des résidents: cuisine, gymnastique, lectures, promenades, films, chants, jeux de société, de mémoire, activités intergénérationnelles, quiz, loto etc...

Les infirmières du foyer assurent également des soins infirmiers spécifiques, des soins relationnels et des soins de base en lien avec les actes de la vie quotidienne en fonction des besoins et de la santé des personnes.

Elles effectuent ces tâches en collaboration avec les membres de l'équipe, les familles et le réseau de santé, notamment le Centre médico-social.

## Profil des personnes accueillies

Le foyer de jour s'adresse à toute personne en âge AVS souffrant notamment de :

- déficits moteurs et sensoriels,
- perte de mobilité et dépendance physique,
- isolement social, solitude,
- troubles cognitifs et de la mémoire.

## Organisation

### Horaires

Le foyer de jour est ouvert 5 jours sur 7, 48 semaines par année, de 9h00 à 17h00. Les familles et les proches sont cordialement invités à partager le goûter entre 15h45 et 16h30.

### Transports

Le foyer de jour est localisé à 2 minutes à pied de l'arrêt de la ligne de bus desservant, à raison d'une liaison par heure, les quartiers nord de la ville de Sion.

En principe, le transport est de la responsabilité de la personne ou de son entourage. En cas de besoin, le foyer de jour peut organiser les transports depuis le domicile des personnes avec différents services spécialisés. (Centr'aide ou Transports Handicap).

### Repas

A midi, la cuisine du foyer de jour offre quotidiennement des repas variés et de qualité basés sur le plaisir et le partage.

Une collation est proposée dans la matinée, une autre sous forme de goûter, dans l'après-midi.

### Repos et sieste

Pour ceux qui le souhaitent, il est possible de faire une sieste l'après-midi. Les chambres prévues à cet effet sont équipées de lits adaptés et de fauteuils de relaxation.

### Périodes de fermeture

La structure est fermée

- 1 semaine à Noël,
- 1 semaine à Pâques et
- 2 semaines en été (dernière de juillet et première d'août)
- ainsi que les jours fériés.

## Modalités financières

### Facturation

Il y a deux types de facturation :

#### Forfait journalier :

Grâce à diverses subventions des collectivités publiques, les forfaits journaliers, à la charge de la personne, sont les suivants :

	Personnes domiciliées à Sion	Personnes non-domiciliées à Sion
<b>Forfait journalier</b>	<b>Fr. 50.-</b>	<b>Fr. 80.-</b>
<b>Majoration pour impotence moyenne</b>	<b>Fr. 8.50</b>	
<b>Majoration pour impotence grave</b>	<b>Fr. 15.-</b>	

Ces prix comprennent :

- le repas de midi et les collations du matin et de l'après-midi,
- l'accompagnement tel que défini plus haut, sans les soins remboursés par la Caisse Maladie.

#### Soins remboursés par la caisse maladie

Les prestations de soins sont facturées indépendamment du forfait journalier. Cette facture doit être acquittée par vos soins et être adressée à votre caisse maladie afin d'en obtenir le remboursement.

Les frais de transports éventuels sont facturés en plus.

### Financement

Notre institution étant reconnue d'utilité publique, les prestations complémentaires de l'AVS (PC) peuvent être sollicitées pour aider la personne à couvrir une partie de sa participation financière.

Les personnes, ne pouvant subvenir seules au versement du prix par journée, peuvent se renseigner auprès de l'agence AVS de leur commune de domicile. Ainsi elles pourront connaître les modalités à entreprendre pour bénéficier d'aides.

Nous restons à disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches administratives.



Chemin de Gravelone 1  
1950 Sion  
Tél. 027 322 66 15  
Fax 027 322 66 16  
Email [foyer@cmsr-shc.ch](mailto:foyer@cmsr-shc.ch)  
[www.cms-sion.ch](http://www.cms-sion.ch)

